

Contribution au suivi du Pacte territorial pour l'emploi

Les entreprises labellisées « RSE » dans Rennes Métropole

PREMIÈRE APPROCHE

Dans le cadre du suivi du Pacte territorial pour l'emploi de Rennes Métropole, l'Audiar a engagé un suivi du déploiement de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans les entreprises du territoire. Cette mise en œuvre de la RSE s'effectue à bas bruit : elles améliorent leurs process, adhèrent à des réseaux et clubs de réflexion, engagent des responsables RSE... Cette transformation est donc difficile à mesurer, à l'exception des entreprises qui font une démarche volontaire pour se faire reconnaître via différents labels ou normes. Là également, la profusion est de mise.

Au total une quarantaine d'entreprises dont le siège est dans la métropole rennaise ont un label RSE et 15 sociétés sont engagées dans le réseau Global Compact France issu de l'ONU. Plus de 200 personnes en poste dans la région rennaise ont un descriptif dans le réseau social linkedIn évoquant une responsabilité RSE dans leur portait.

40 entreprises dont le siège social est dans Rennes Métropole ont déclaré un bilan carbone entre 2020 et 2023.

Ce sont autant d'indicateurs avancés et visibles de la prise en compte par les entreprises rennaises de leur responsabilité environnementale, sociétale et territoriale.

Loin d'être exhaustifs, ces indicateurs permettent de poser un socle d'observation du déploiement de la RSE dans les entreprises locales, qui pourra se déployer dans le temps.

20 entreprises
labellisées RSE et

21 entreprises à mission
soit **7 200** salariés concernés

Source : AFBOR – Lucie - BCorp – Observatoire des sociétés à mission.

Entreprises dont le siège est dans Rennes Métropole

200 responsables RSE
dans la communauté LinkedIn
de « Rennes et périphérie »

Source : AFBOR – Lucie - BCorp

15 entreprises engagées
dans le réseau
Global compact France

Source : UN Global Compact - Entreprises dont le siège est dans Rennes Métropole

40 entreprises ayant déclaré
un bilan carbone BEGES
entre **2020 et 2023**

Source : ADEME - Entreprises dont le siège est dans Rennes Métropole

LES DIFFICULTÉS POUR MESURER L'ENGAGEMENT RSE DES ENTREPRISES

La Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est une démarche volontaire par laquelle une entreprise intègre des préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans ses activités commerciales et dans ses interactions avec ses parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires, collectivités locales, etc.).

La RSE repose sur l'idée que les entreprises ont une responsabilité au-delà de la simple rentabilité économique, et qu'elles doivent contribuer positivement au développement dit durable. Cela implique trois champs :

- Social : amélioration des conditions de travail, égalité des chances, diversité, dialogue social, respect des droits de l'homme...
- Environnemental : réduction de l'empreinte carbone, gestion durable des ressources naturelles, réduction des déchets...
- Économique : pratiques commerciales équitables, transparence financière, éthique des affaires, lutte contre la corruption...

En pratique, une entreprise engagée en RSE cherche à créer de la valeur non seulement pour ses actionnaires mais aussi pour l'ensemble de ses parties prenantes tout en minimisant son impact négatif sur la société et l'environnement.

COMMENT IDENTIFIER LES ENTREPRISES QUI S'EMPARENT DE LA RSE ?

La RSE est donc une démarche volontaire de l'entreprise pour améliorer ses processus de productions de services et de biens. Elle repose sur des leviers très nombreux relevant de

nombreux ordres (dialogue social, pratiques environnementales, volet financier...).

De nombreuses sociétés mettent en place des actions d'amélioration sans évoquer spécifiquement la RSE, en paraphrasant Molière, les entreprises font de la RSE tout comme Monsieur Jourdain parle couramment en prose. Il est donc impossible d'identifier toutes les structures qui sont sensibilisées à la RSE.



© Adobe Stock, généré à l'aide de l'IA.

Cette approche se déploie de manière informelle dans des adhésions à des engagements de principe, dont voici quelques exemples locaux : Global Compact France¹, la déclaration « les entreprises s'engagent »², le manifeste pour une innovation vertueuse du Pool³ ou le réseau des dirigeants responsables Rennes-Bretagne⁴.

Elle est parfois visible dans la dénomination des postes dans les entreprises (plus de 200 postes avec une appellation « RSE » dans LinkedIn, en Ille-et-Vilaine). Selon l'APEC, « la ou le responsable RSE définit une stratégie et met en place des projets de développement durable destinés à accompagner la transition écologique et la transformation du modèle des entreprises. Il veille à consolider les engagements sociétaux et relever les défis environnementaux, deux piliers de la performance économique. »

¹ Le Global Compact France est un réseau d'entreprises et d'organisations engagées dans la promotion de pratiques responsables et durables, alignées sur des principes universels soutenus par les Nations Unies. C'est la déclinaison française du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact), une initiative lancée en 2000 par l'ONU pour encourager les entreprises à adopter une approche responsable et durable dans leurs pratiques. Les entreprises prennent en compte dix principes universels inspirés de textes internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'Organisation Internationale du

Travail (OIT), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'entreprise rédige sa lettre d'engagement, s'inscrit au « UN Global Compact » et règle une cotisation annuelle au réseau. 15 entreprises ayant leur siège dans Rennes Métropole s'y sont engagées.

² <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

³ <https://epool.tech/manifeste-pour-une-innovation-vertueuse/>

⁴ <https://rennes-bretagne.dirigeants-responsables.fr/>

Lorsque la stratégie de l'entreprise est affirmée, l'entreprise peut se faire reconnaître via différents labels ou normes.

Normes et labels RSE

Une **norme** est un document de référence qui définit des critères, des exigences, des spécifications pour garantir que des produits, des services ou des processus sont sûrs, fiables et de bonne qualité. Elle est établie par des organismes de normalisation, tels que l'ISO (International Organization for Standardization), l'AFNOR (Association Française de Normalisation), ou d'autres organismes nationaux et internationaux.

Une certification est un processus par lequel une organisation tierce (un organisme de certification) vérifie et atteste qu'une entreprise, un produit, un service ou un processus est conforme à une norme, un référentiel, ou des critères spécifiques.

Vient ensuite la notion de **label**, ou marque distinctive qui valorise une caractéristique particulière et est attribué selon un cahier des charges spécifique, souvent par un organisme ou une association. Les labels peuvent être plus souples que les certifications et parfois n'impliquent pas d'audit externe.

LES NORMES RSE

Dans le registre de la RSE, on identifie les normes référentes suivantes :

Norme ISO 26000

ISO 26000 est une norme internationale qui fournit des lignes directrices pour la mise en œuvre de la RSE. Elle aide les organisations à intégrer les principes de responsabilité sociétale dans leurs pratiques de manière structurée et systématique.

Norme ISO 14001

Bien que centrée sur le management environnemental, ISO 14001 est souvent intégrée dans les démarches RSE des entreprises. Elle établit un cadre pour identifier, gérer, surveiller et contrôler les questions environnementales de manière cohérente.

Norme SA 8000

SA 8000 est une norme internationale axée sur la responsabilité sociale en matière de droits des travailleurs. Elle évalue les entreprises selon des critères tels que le travail des enfants, la sécurité au travail, la liberté d'association, les horaires de travail, et la rémunération équitable.

Global Reporting Initiative (GRI)

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui fournit un cadre de référence pour aider les entreprises, les gouvernements et autres organisations à rendre compte de manière transparente et complète de leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux. Fondée en 1997, la GRI est l'un des standards les plus utilisés dans le monde pour le reporting de durabilité ou de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les normes portent sur l'utilisation de matériaux durables et recyclés (GRI 301) l'efficacité énergétiques (CGRI 302), les émissions de GES (CRI 305), la lutte contre la corruption (GRI 205)...

LA PROFUSION DE LABELS EN RSE

Les principaux labels en termes de RSE sont les suivants :

Engagé RSE

Ce label créé par AFNOR est remis à une organisation après avoir été évaluée sur ses performances au regard de références internationales comme l'ISO 26 000 ou GRI (Global Reporting Initiative). Elle fait souvent suite à une autoévaluation « Diag RSE online ».

Lucie 26 000

Le Label LUCIE s'appuie sur une déclinaison pratique et pragmatique de la norme ISO 26000 pour les organisations. Il évalue les entreprises sur sept engagements RSE (gouvernance responsable, respect des droits des personnes, qualité de vie au travail, protection de l'environnement, éthique des affaires, responsabilité vis-à-vis des clients et fournisseurs, engagement sociétal).

B Corp

B Corp (pour Benefit Corporation), lancé en 2006 aux USA est un label international délivré aux entreprises qui répondent à des normes élevées de performance sociale, environnementale, de transparence et de responsabilité. Les entreprises labellisées B Corp doivent démontrer un impact positif dans plusieurs domaines, notamment la gouvernance, les employés, la communauté, l'environnement et les clients.

Positive Workplace®

Le label Positive Workplace distingue les entreprises engagées dans une démarche responsable et positive, à la fois sur les plans social, environnemental, économique et de

gouvernance. Créé par l'organisme Positive Workplace, ce label s'appuie sur une évaluation à 360° qui prend en compte les perspectives de toutes les parties prenantes de l'entreprise. Les critères d'évaluation sont alignés avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Il s'adresse aux TPE, PME, ETI et grandes entreprises avec, pour chacune, une grille d'évaluation dédiée.

EcoVadis

EcoVadis propose une plateforme d'évaluation de la performance RSE des entreprises basée sur des critères environnementaux, sociaux, éthiques et de développement durable. (liste des entreprises labellisées non accessible).

Sociétés à mission et ESS, des modèles spécifiques

Deux types de structures peuvent également être rapprochées de la démarche RSE : les sociétés à mission et les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

LES SOCIÉTÉS À MISSION

Une entreprise à mission est une société qui se fixe un objectif social ou environnemental spécifique, inscrit dans ses statuts, au-delà de la simple recherche de profit. Ce modèle d'entreprise, inscrit dans la loi en France depuis 2019 avec la loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), combine performance économique et contribution positive à la société ou à l'environnement.

Pour obtenir la qualité de « société à mission », les statuts de la société intéressée doivent préciser les 3 éléments suivants :

- Une « raison d'être », c'est-à-dire un engagement destiné à guider la société dans son orientation économique.
- Un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.
- Comment elle souhaite assurer le suivi de l'exécution de sa mission.

22 entreprises locales sont « sociétés à mission ».



© Adobe Stock, généré à l'aide de l'IA.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.⁵

Ces entreprises ont fait l'objet d'une publication spécifique de l'Audiar en 2023. On compte près de 9800 établissements de ce type dans la métropole rennaise, qui rassemblent près de 30 000 emplois, soit 12% de l'emploi salarié (données 2021).

LES ENTREPRISES LABELLISÉES RSE DANS RENNES MÉTROPOLE

Considérant les difficultés d'approche exposées ci-dessus, l'Audiar a fait le choix d'identifier certaines sources. La liste exposée ci-dessous n'est pas exhaustive mais elle permet de poser un socle d'observation du déploiement de la RSE dans les entreprises locales, qui pourra se déployer dans le temps.

⁵ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

LES ENTREPRISES LABELLISÉES RSE AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL DANS RENNES MÉTROPOLE

Entreprise	Commune	Type de labellisation
ABH	Pacé	AFNOR engagé RSE
Optima	Vezein le Coquet	AFNOR engagé RSE
Neotoa	Rennes	AFNOR engagé RSE
Telitem	Rennes	AFNOR engagé RSE
Talendi	Rennes	AFNOR engagé RSE
Comité régional du tourisme	Cesson-Sévigné	AFNOR engagé RSE
AJI Environnement	Noyal-Chatillon	AFNOR engagé RSE
Agence Déclic	Rennes	B-Corp, Entreprise à mission
Aladom	Rennes	B-Corp
Ama Corporation	Rennes	B-Corp
Newcy	Rennes	B-Corp
Voyelle	Cesson-Sévigné	B-Corp, Lucie
Banque populaire Grand-Ouest	St-Grégoire	Lucie
SIB	Rennes	Lucie
Self-Signal	Cesson-Sévigné	Lucie
Adapei 35	St-Jacques	Lucie
Epsilon 3D	Le Rheu	Lucie
Quarta	St-Jacques	Lucie
IBEP Formation	Rennes	Candidat au label Lucie
Groupe Blanchard	L'Hermitage	Candidat au label Lucie
A2Com	Pacé	Candidat au label Lucie
Digitaleo	Rennes	Candidat au label Lucie
Optavis	Cesson-Sévigné	Candidat au label Lucie
Bouge ta boîte	Rennes	Société à mission
Comblee	Rennes	Société à mission
Crédit Agricole - Caisse régionale d'Ille et V.	St-Jacques	Société à mission
Dervenn	Betton	Société à mission
Digital4Better	Rennes	B-Corp, Société à mission
Etagage	Rennes	Société à mission
Fenicat	Bruz	Société à mission
Frigo magic	Rennes	Société à mission
Harzhed gestion	Betton	Société à mission
M180	St-Jacques	Société à mission
Madame ZeFrench	Rennes	Société à mission
Manger du sens	Rennes	Société à mission
Meerabel	Rennes	Société à mission
MV Group	Cesson-Sévigné	Société à mission
PackGy	Chartres de Bretagne	Société à mission
Raccords et compagnie	Rennes	Société à mission
SARC - Société Armoricaïne de Canalisations	Le Rheu	Société à mission
StudyinFrance	Rennes	Société à mission
Talabanane	Le Rheu	Société à mission
Treebal	Rennes	Société à mission
Vickja	Betton	Société à mission
Groupe Ouest-France	Rennes	Positive Company

Source : sites internet des labels - liste des entreprises labellisées EcoVadis non accessible. Traitement au 30/09/2024

DES ENGAGEMENTS PLUS STRICTS À L'AVENIR

La réglementation impose par ailleurs des éléments qui ont trait à une évaluation non financière des activités, d'ordre environnemental et de durabilité. Ces éléments permettent également de suivre les transitions effectuées par les entreprises rennaises.

Le bilan carbone

Le code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES ou bilan GES) tous les quatre ans pour les entreprises de plus de 500 salariés en métropole.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2021 prévoit l'établissement d'un bilan simplifié des émissions de gaz à effets de serre pour les entreprises de plus de 50 salariés bénéficiant d'aides au titre du « Plan de relance ».

73 entreprises d'Ille-et-Vilaine ont effectué un BEGES (source Ademe) entre 2020 et 2023 dont 40 dans Rennes Métropole.

Le reporting extra-financier CSRD

La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – impose à certaines entreprises de communiquer des informations relatives aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement et la société en général dans leurs rapports extra-financiers.

Les sujets de durabilité sont identifiés sur la base du principe de la double matérialité :

- Quels sont les risques et les opportunités en matière de durabilité qui peuvent avoir un impact financier important pour l'entreprise (par exemple, pénurie de matières premières ou perturbations de la production dues à des conditions météorologiques extrêmes, mais aussi des risques réputationnels) (matérialité financière) ?
- Quels impacts importants l'entreprise a-t-elle sur les personnes et l'environnement (comme la perte de biodiversité ou des violations des droits de l'homme au sein de la chaîne de valeur) (matérialité d'impact) ?

L'une des évolutions majeures apportée par la directive est l'obligation de faire vérifier les informations extra-financières par le Commissaire aux Comptes ou un tiers indépendant.

Son application a été retardée et modifiée par une directive dite « Stop the clock » datée d'avril 2025 qui réduit d'environ 80 % le nombre d'entreprises concernées (> 1 000 salariés, CA > 50M€ et bilan > 25M€ (2 critères sur 3) publication 2028) ⁶.



© Adobe Stock, généré à l'aide de l'IA.

⁶ Modalités précises sur www.entreprises.org

ANNEXE

LES LABELS SECTORIELS

De nombreux labels sectoriels accompagnent le déploiement de la RSE dans des secteurs d'activités particuliers comme l'alimentation, le commerce ou la chimie. Ils n'ont pas été répertoriés dans cette note.

Les plus utilisés sont les suivants :

Coopératives So Responsables : Ce label a été créé en 2019 par la Coopération Agricole et l'AFNOR. Seules les coopératives sont éligibles à ce label, et ce dernier aborde donc des enjeux propres à ces dernières tels que le lien entre la coopération et les agriculteurs ou encore les enjeux environnementaux liés au domaine agroalimentaire.

BioED : Le label Bio Entreprise Durable est né d'une démarche collaborative de concertation par les entreprises de la bio. Ce dernier apporte un cadre aux entreprises dans lequel elles peuvent intégrer une politique RSE. Ce label est réservé aux entreprises dont au moins 10% du chiffre d'affaires total provient du bio ; mais seules celles dont au moins 50% du chiffre d'affaires total provient du bio peuvent communiquer sur ce label. Les entreprises labellisées sont réévaluées tous les ans par un organisme de contrôle indépendant.

Enseigne Responsable : Ce label, conçu par le Club Génération Responsable, récompense les marques-enseignes inscrites dans une démarche responsable. Pour cela, il se base sur la norme ISO 26 000 pour évaluer la démarche de responsabilité des entreprises.

Point de vente responsable : Également conçu par le Club Génération Responsable, ce label concerne tout type de point de vente. Pour être labellisé, un point de vente doit prouver ses engagements en matière d'environnement, de relation collaborateur, de relation client et d'intégration du point de vente à son territoire.

PME+ (Pour un Monde + Engagé) : C'est un label attribué après un audit annuel effectué par Ecocert environnement, selon un référentiel inspiré de la norme ISO 26000. 215 entreprises sont labellisées en France dans des secteurs divers (produits alimentaires, de beauté, d'hygiène, textile, de bricolage...)

Fair Trade (Commerce Équitable) : Les labels de commerce équitable (comme Fairtrade International, WFTO, etc.) garantissent que les produits respectent des standards sociaux, économiques et environnementaux, notamment les conditions de travail équitables et le respect des droits humains.

Diversité : Le label Diversité a été créé par l'État en 2008 et est décerné par l'AFNOR. Il reconnaît et valorise l'engagement d'un organisme pour lutter contre tout type de discrimination et promeut la diversité dans les ressources humaines. Pour cela, le label se base sur 24 critères de discrimination parmi lesquels l'âge, l'origine, la religion ou encore l'orientation sexuelle.

Responsible care : engagement RSE des entreprises de la Chimie au niveau mondial pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la contribution au développement durable.



Agence d'urbanisme de Rennes

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 – 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 – www.audiar.org
communication@audiar.org

RÉDACTION

Hélène RASNEUR

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Alain BÉNESTEAU

2024-2102-EXT-283

Pour en savoir plus

Les chiffres-clés de l'Économie sociale et solidaire dans la métropole rennaise

<https://www.audiar.org/publication/economie/les-chiffres-cles-de-leconomie-sociale-et-solidaire-dans-la-metropole-rennaise/>